

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 33

Mercredi 13 septembre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.

Elections tacites:

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

Crémines, le 13 septembre 2023

Le Conseil communal

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal dépose publiquement la révision de l'aménagement local.

Le dossier comprend:

- le plan des zones d'affection et de construction,
- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage,
- les plans des zones de dangers A et B,
- le règlement d'affectation et de construction avec les annexes I, II et III
- le rapport au sens de l'article 47 OAT,
- le rapport d'examen préalable de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Ces documents sont déposés à l'Administration communale pendant 30 jours, du 14 septembre au 13 octobre 2023 inclus. Ils peuvent aussi être consultés sur le site www.cremines.ch

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre le plan des zones d'affection et de construction, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, les plans des zones de dangers A et B, le règlement d'affectation et de construction ainsi que la constatation de forêt seront adressées à l'Administration communale pendant le délai du dépôt public.

Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu les 17 et 23 octobre 2023 dès 14h.

Crémines, le 13 septembre 2023

Le Conseil communal



Grandval

Mise à l'enquête du plan de nomenclature avec répertoire des noms correspondants

Les noms des cours d'eau de la commune de Grandval ont été nouvellement déterminés.

Le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondants est mis à l'enquête du 23 août au 22 septembre 2023 au secrétariat municipal de Grandval.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes du plan de nomenclature pendant la mise à l'enquête publique (LCGéo, article 39).

Une fois les oppositions liquidées, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondants sera approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne.

Grandval, le 23 août 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants et propriétaires fonciers: M^{me} et M. Eveline et Michel Bögli, Champs Colnats 21, 2745 Grandval

Auteur du projet: ECE SA, Rue Centrale 1,2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 970 au lieu-dit « Champs Colnats 21 ».

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau à l'est du bâtiment.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2

Dérogation: Art. 13 RAC (distance à la limite)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 octobre 2023 inclusivement auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 11 septembre 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Elections fédérales du 22 octobre 2023

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente:

M^{me} Fabienne Secchi

Membres:

M. Bögli Meryll

M^{me} Piguet Malaïka

M^{me} Wyssen Léane

Suppléants:

M^{me} Bichsel Stéphanie

M. Claret Romain

Bureau de dépouillement:

M. Némitz Pierre-Yves

M. Neukomm Richard

M^{me} Schaer Mireille

M^{me} Sprunger Viviane

M^{me} Studer Amélie

Loveresse, le 5 septembre 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérant: SETE (Syndicat d'Épuration des Eaux de Tavannes et Environs), Beau-Site 75, 2732 Loveresse.



Belprahon

Procès-verbal de l'assemblée du 8 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2023 a été déposé publiquement pendant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été constatée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié dans sa séance du 7 septembre 2023.

Belprahon, le 13 septembre 2023

Le Conseil communal



Crémines

Elections communales du 19 novembre 2023

Les citoyennes et citoyens de Crémines ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, en vertu de l'article 25 ch. 3 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune de Crémines» pour procéder, par le système des urnes, au renouvellement de l'ensemble des autorités communales le 19 novembre 2023 pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2024. Le vote aura lieu par correspondance ou le dimanche 19 novembre 2023 de 10h à 12h à la halle de gymnastique. En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu trois semaines plus tard.

Sont à élire d'après le système majoritaire:

- le président de l'assemblée communale et du conseil communal (maire ou mairesse);
- les 4 membres du conseil communal.

En vertu de l'article 26 ch.1 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune de Crémines», les listes des candidats aux élections seront déposées auprès du secrétariat communal en deux exemplaires identiques jusqu'au 37^{ème} jour précédent le scrutin, soit le vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures. Elles seront signées par au moins dix citoyens ayant le droit de vote en matière communale.

Les listes n'auront toute validité que si les candidats donnent leur assentiment en apposant leur signature à côté de leur nom sur les deux exemplaires.

Auteurs du projet: Holinger SA, Rte de la Pierre 22, 1034 Ecublens et Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 717, au lieu-dit: « Beau-Site 75 », commune de Loveresse.

Projet: construction de nouveaux locaux non chauffés pour CCF et dépôt de produits de traitement des boues, installation d'une citerne FeCL3 à l'Ouest du digesteur 1, aménagement d'une digue de protection contre les crues Q100 à l'entrée de la STEP et pose de panneaux solaires sur la toiture du bâtiment sis à l'Est du digesteur 2.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZPB 4 « STEP ».

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 septembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Meubles Hadorn SA, Sharma Hafida, Rue de l'Hôtel-de-Ville 13, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 1797, Avenue de Bellevue 22

Projet: Remplacement d'une pompe à chaleur intérieure air/eau par une pompe à chaleur extérieure air/eau

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Clean-Up-Day 2023 du vendredi 15 septembre 2023

La Suisse nettoie.

Participez.

Dans le cadre du « Clean-Up-Day 2023 », la Municipalité de Moutier organise le **vendredi 15 septembre 2023** une action de nettoyage et de ramassage des déchets sauvages.

La population est invitée à participer à cette opération qui se déroulera par tous les temps et sans aucune inscription au préalable.

A cet effet, rejoignez-nous le vendredi 15 septembre 2023 au Dépôt de la Voirie, rue de Soleure 18, entre 7h et 11h45 et entre 13h à 15h30.

Les participants recevront un sac pour la collecte des déchets et une paire de gants; en revanche, les personnes qui participeront à cette action bénévole sont invitées à se munir d'un gilet de sécurité privé.

Nous invitons les automobilistes à faire preuve de vigilance à l'égard des participants et remercions d'avance la population de son intérêt et de sa contribution active à cette journée citoyenne de nettoyage.

Moutier, le 6 septembre 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Moutier

Avis de construction

**** Modification de la demande de permis de construire publiée les 9 août 2023 et 16 août 2023 ****

Requérant: Diane Daniel, Rue de Chalière 47a, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2616, Rue de Chalière 47a

Projet: Agrandissement de l'habitation au Sud, aménagement d'une terrasse, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et installation d'un poêle

Modifications: correction des plans déposés du bâtiment existant (projet d'agrandissement inchangé)

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 septembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Carrolav SA, Chemin Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 509, Rue de l'Ecluse 33

Projet: Lavage véhicules Nord: ouverture de 2 parois au Nord, agrandissement de la toiture à l'Ouest et pose d'enseignes lumineuses - Lavage véhicules Sud: rehaussement de la toiture de 30cm

Zone: A

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches

Elections communales

Les élections générales de renouvellement des autorités communales ont lieu tous les 4 ans, pendant le dernier trimestre.

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection des autorités communales pour une nouvelle période de 4 ans débutant le **1^{er} janvier 2024**.

Sont à élire:

- a) un maire ou une mairesse
- b) 4 membres du Conseil communal

Le vote aura lieu le dimanche **12 novembre 2023** de 10h30 à 11h30 au secrétariat communal, ou par correspondance jusqu'au jour précédant le scrutin (samedi) 20h.

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées au Secrétariat communal jusqu'au **vendredi 6**

octobre 2023, 17 h dernier délai, conformément à l'art. 22 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 5 électeurs ou électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Monsieur Roger Gerber, maire se représente pour une nouvelle période et est rééligible.

Mesdames et Messieurs Sandrine Christen, Suzanne Mettraux, Nicolas Buchser, Arsène von Wyss (conseiller(ers)) se représentent pour une nouvelle période et sont rééligibles.

Elections tacites

Si le nombre de candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

Roches, le 1^{er} septembre 2023

Conseil communal

Elections fédérales 22 octobre 2023

Bureau de vote

Le Bureau de vote et de dépouillement des élections susmentionnées sera composé comme suit:

Président: Arsène von Wyss

Membres: Marie Gerber
Stéphanie Zbinden

Suppléant: Raphaël Buchser

Roches, le 11 septembre 2023

Conseil communal

Saicourt

Avis de construction

Requérant: Hans-Rudolf Bartlome, Rue de la Fromagerie 1, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Sarah Etique, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue: Rue de la Fromagerie 1, 2712 Le Fuet

Parcelle N°: 143

Projet de construction: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée + élimination de la citerne à mazout

Zone: Village ancien

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 6 septembre 2023

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Toni Hohermuth, Sous Béroie 13, 2713 Bellelay

Propriétaire foncier: Toni Hohermuth, Sous Béroie 13, 2713 Bellelay

Rue: Sous Béroie 13, 2713 Bellelay

Parcelle N°: 833

Projet de construction: Construction d'un garage double côté Est avec toiture terrasse et barrière; prolongement du balcon côté Sud; démolition d'une portion du muret existant et création d'un nouvel accès en pavés filtrant côté Sud; installation d'un poêle avec nouveau canal de cheminée extérieur en façade Ouest; changement d'affectation du garage actuel en local de bricolage.

Zone: H2

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 6 septembre 2023

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: Madame Marylaure et M. Stéphane Evalet, Les Ruaux 2, 2732 Saicourt.

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N°s 88 et 1026, au lieu-dit: « Les Ruaux 2 », Saicourt, commune de Saicourt.

Projet: construction d'un garage double non chauffé en béton armé semi enterré avec aménagement d'une terrasse en toiture et aménagement d'un enrochement en limite Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: VA «Village Ancien».

Zone de protection: espace réservé aux cours d'eau (art. 528 RCC).

Dérogations: art. 48 LAE et 213 al. 8 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 septembre 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saules

Convocation à l'Assemblée bourgeoise du lundi 16 octobre 2023 à 18h, à la salle du conseil communal

Ordre du jour

- Consentir à l'inscription d'une servitude à charge du feuillet 394 de Saules et en faveur de BKW Energie SA
- Consentir à la constitution d'une servitude de chambre, droit de passage et conduite d'eau de source à charge du feuillet 166 de Saules et en faveur du feuillet 502 de Loveresse.

Saules, le 13 septembre 2023

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement: parcelle N° 157, au lieu-dit: « Rue Principale 18 », commune de Sorvilier.

Projet: transformations intérieures d'une partie du local de la voirie pour la création d'un bureau (chauffé) et remplacement de la porte extérieure sur la façade Est.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Zone de protection: périmètre de protection de l'ancienne localité.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 septembre 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, Route des Perveuils 2, 2074 Marin-Epagnier.

Projet: installation de panneaux photovoltaïques et d'un garde-corps en toiture du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 11 sis sur la parcelle N° 129 en zone PQ1 «Migros».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 octobre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 6 septembre 2023

Le chef des travaux publics

Mise au concours – Apprenti(e) employé(e) de commerce

La Commune de Tavannes met au concours une place d'apprenti(e) employé(e) de commerce.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2024

Durée de l'apprentissage: 3 ans

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et des deux derniers bulletins scolaires, seront adressées jusqu'au 29 septembre 2023 à la commune de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 5 septembre 2023

Le secrétariat municipal

Arrêté du Conseil municipal

Décision du Conseil municipal relative à la libération d'un crédit de CHF 200'000.- pour le financement de la réfection du fond du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 26 (atelier de la fondation Digger). Le crédit voté est soumis au référendum facultatif conformément à l'art. 25 du règlement d'organisation. Le délai référendaire est de 30 jours à compter de la publication du présent arrêté. Au moins cinq pour cent du corps électoral peut lancer un référendum contre un arrêté du Conseil municipal concernant un objet énoncé à l'art. 4 lettre c du RO, pour autant qu'il porte sur un montant supérieur à CHF 80'000.- et ne dépassant pas CHF 200'000.-. Au terme du délai référendaire, les signatures doivent être déposées à l'adresse du secrétariat municipal. Toute information complémentaire sur cette dépense peut être obtenue auprès du secrétariat municipal.

Tavannes, le 13 septembre 2023

Conseil municipal, Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Camset.ch Sàrl, Didier Monnin, Champs la Clary 9, 2710 Tavannes

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 1406, Rue Aimé Charpilloz 11b, 2735 Bévillard

Description du projet: changement d'affectation d'un local d'entrepôt existant en un loft avec une place couverte (voiture) et terrasse sur toit existant avec escalier d'accès extérieur et canal de cheminée au Nord

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 6 septembre au 6 octobre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 1^{er} septembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Communauté scolaire de l'Ecole secondaire de la Courtine à Bellelay

Assemblée des délégués

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le mercredi 11 octobre 2023 à 20h 15 à l'école secondaire de Bellelay.

Ordre du jour

- Procès-verbal de la séance du 10 mai 2023
- Désignation de deux scrutateurs
- Clé de répartition pour les investissements de la communauté scolaire
- Budget 2024
- Informations sur la marche de l'école
- Divers

Bellelay, le 13 septembre 2023

La commission scolaire

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

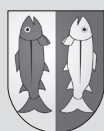
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brojna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le mardi après-midi de 15 h 30 à 18 h 30, le me et je après-midi de 15 h 30 à 17 h.